



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA TRANSITION
NUMÉRIQUE
ET DES COMMUNICATIONS
ÉLECTRONIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouvelle étape pour l'amélioration de la couverture mobile de qualité dans tous les territoires: 239 zones supplémentaires identifiées pour bénéficier d'un nouveau site 4G

Paris, le 01/09/2020
N°109

Cédric O, secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques auprès de **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, et **Jacqueline Gourault**, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, a signé le 21 août dernier (JO du 28 août) un arrêté définissant 239 sites/zones, jusqu'alors non ou mal couverts en téléphonie mobiles, pour lesquels les opérateurs de téléphonie mobile devront fournir une couverture 4G de qualité au plus tard 24 mois après la publication de l'arrêté.

Afin d'assurer une couverture mobile de qualité sur l'ensemble du territoire et de résorber la fracture numérique, le **Gouvernement a engagé depuis 2018 avec les opérateurs un plan ambitieux ([New Deal Mobile](#)) mobilisant plusieurs milliards d'euros d'investissement.**

Un des piliers majeur de ce plan repose sur l'obligation faite à chaque opérateur de déployer progressivement 5 000 nouveaux sites mobiles d'ici 2026, à raison de 600 à 800 sites par an grâce à la construction de nouveaux pylônes dans les zones arrêtées par les pouvoirs publics. Le Gouvernement a fait le choix de s'appuyer sur l'expertise des collectivités territoriales, qui sont les plus à mêmes d'apprécier la réalité effective de la couverture mobile sur le terrain, pour identifier les zones à équiper en priorité. Sur cette base, le Gouvernement prend des arrêtés qui obligent les opérateurs à construire les équipements dans un délai de 2 ans.

Dans ce cadre, le Gouvernement avait déjà pris depuis l'été 2018, 7 arrêtés identifiant 1858 zones que les opérateurs doivent couvrir. Suite aux analyses et souhaits récemment exprimés par les collectivités territoriales, Cédric O vient de signer un nouvel arrêté qui identifie 239 zones supplémentaires que les opérateurs devront couvrir en 4G de qualité d'ici 2 ans.

L'Etat s'engage ainsi aux côtés des collectivités locales et des opérateurs pour assurer une couverture de qualité du territoire par les réseaux mobiles et assurer un égal accès au numérique pour tous.

Le texte de l'arrêté est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/8/21/ECOI2019092A/jo/texte>